



31 ème EDITION

RÈGLEMENT ET DÉROULEMENT 2019 8-13 ans

ARTICLE 1

DEROULEMENT DU CONCOURS

- **Jeudi 11 Juillet 2019** : Accueil des candidats, master class, répétitions en studio
 - **Vendredi 12 Juillet 2019** : Eliminatoire
 - **Samedi 13 Juillet 2019** : Master Class, répétitions en studio
 - **Dimanche 14 Juillet 2019** : Finale, Gala, Cérémonie de Remise des Prix
-
- Lieu de l'accueil des candidats : STANLOWA - 250 rue du Fg St Honoré - 75008 Paris
 - Lieu des Eliminatoire, Finale, remise des prix, spectacle : Théâtre de la SALLE PLEYEL - 252 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris
 - Lieu des Masters Class : INSTITUT STANLOWA - 129 Boulevard Hausmann - 75008 Paris (10 minutes à pieds du Théâtre)

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement du concours.

ARTICLE 2

CATEGORIES

Le concours est ouvert aux élèves filles et garçons de toutes nationalités de 8 à 13 ans n'ayant pas atteint 14 ans le premier jour du concours.

Le concours est réservé aux élèves souhaitant se préparer à une future carrière professionnelle.

PREPARATOIRE : candidats de 8 et 9 ans n'ayant pas atteint 10 ans le premier jour du concours.

ELEMENTAIRE : candidats de 10 et 11 ans n'ayant pas atteint 12 ans le premier jour du concours.

ETUDE : candidats de 12 et 13 ans n'ayant pas atteint 14 ans le premier jour du concours.

Des dérogations de dispense d'âge peuvent être autorisées après examen du dossier par le comité du concours.

ARTICLE 3

VARIATIONS

Filles :

Catégories Préparatoire et Élémentaire : Une variation libre classique sur demi pointes

Catégorie Etude : Une variation libre classique sur pointes

Garçons :

Catégories Préparatoire, Élémentaire et Etude : Une variation libre classique sur demi-pointes



CONCOURS DE PARIS LE CHAUSSON D'OR

DUREE DES VARIATIONS

Préparatoire : 1 mn 30 maximum

Elémentaire : 1 mn 50 maximum

Etude : 2 mn maximum

ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage se fera par ordre alphabétique, la première lettre étant tirée au sort.

Seul un professeur pourra accompagner son candidat dans les coulisses et pour les répétitions sur scène.

ARTICLE 4

INSCRIPTION

Les candidats doivent s'acquitter des frais d'inscription de **85€ (Quatre-vingt-cinq euros)** non remboursables. Cette somme doit être payée par carte de crédit lors de l'inscription au plus tard le **30 Avril 2019** sur le site du concours du Chausson d'or : <http://www.chausson-or.com>

L'inscription au concours implique l'acceptation totale du règlement.

Dès réception de votre inscription via le site du concours du Chausson d'or, un mail de confirmation vous sera automatiquement envoyé pour validation. Si vous ne le recevez pas, veuillez nous contacter par mail à info@chausson-or.com.

Les inscriptions seront validées dans la limite des places disponibles.

CONVOCATION

Suite à votre inscription, votre convocation vous sera envoyée par mail au plus tard le **15 Mai 2019**.

Si vous ne la recevez pas, veuillez nous contacter par mail à info@chausson-or.com

MUSIQUES

Un lien permettant de télécharger la musique de la variation sera envoyé sur la convocation.

Seuls les fichiers WAVE et MP3 de haute qualité sont autorisés.

Les fichiers musiques doivent être envoyés au plus tard le **15 Juin 2019**. Aucune autre musique ne sera acceptée après cette date.

Les fichiers musiques devront être obligatoirement nommés avant d'être téléchargés sur le site :

Catégorie, Nom, Prénom, Age

Les fichiers non conformes ne seront pas acceptés.

ARTICLE 5

TENUES ELIMINATOIRE

Filles : Justaucorps clair, jupette courte autorisée, collant rose.

(Aucune décoration ne sera acceptée)

Garçons : Tunique blanche, collant gris, 1/2 pointes grises.

TENUES FINALE

Costumes de scène pour tous les candidats.



ARTICLE 6

BILLETERIE

- L'accès au Théâtre sera gratuit pour les candidats. Un badge nominatif leurs sera remis au lieu d'accueil le Jeudi 11 Juillet 2019.
- Le candidat pourra bénéficier en plus de son badge, d'une place au tarif préférentiel de 20 euros pour le vendredi 12 Juillet 2019 et d'une place au tarif préférentiel de 20 euros pour le dimanche 14 Juillet 2019. Pour l'achat de ces billets, un lien sera envoyé par mail le 15 Mai 2019 date de l'ouverture de la billetterie.
Ce billet sera remis au lieu d'accueil du candidat le Jeudi 11 Juillet 2019.
- Date limite de vente de ces billets préférentiels le **1er Juillet 2019**. Ces billets ne seront pas vendus pendant le déroulement du concours.
- Un laissez-passer nominatif sera attribué au professeur présentant un ou plusieurs candidats. Ce laissez-passer sera valable uniquement pour le concours du vendredi 12 Juillet 2019 et du dimanche 14 Juillet 2019.
Il sera remis au lieu d'accueil le Jeudi 11 Juillet 2019.

Il sera impossible de circuler sans badge, sans billet ou sans laissez-passer.

Toute perte ou oubli de ces derniers ne sera pas remplacé.

Le concours est ouvert au public.

L'achat des billets se fera directement en ligne sur le site du théâtre de la Salle Pleyel, par téléphone ou sur place le jour du concours. Les tarifs et la date de mise en vente des billets seront communiqués ultérieurement.

ARTICLE 7

MASTER CLASS

Pendant le déroulement du concours, des Master Class seront organisées.

Les Masters Class seront donnés par des professeurs ou directeurs de compagnies de renommée internationale. Elles ne sont pas obligatoires mais nous encourageons les candidats à y participer et à en profiter pleinement. La participation à une ou plusieurs Master class n'affectera en aucun cas le score d'un candidat. Il sera préférable de s'inscrire en ligne afin de réserver votre place.

Le planning et les tarifs des Masters Class seront envoyés par mail avec la convocation au plus tard le **15 Mai 2019**, un lien permettra de vous inscrire directement sur le site.

Le comité d'organisation se réservera le droit de modifier le planning des Master Class.

ARTICLE 8

PRIX

- ✓ 1 ER PRIX
- ✓ 2 EME PRIX
- ✓ 3 EME PRIX



CONCOURS DE PARIS LE CHAUSSON D'OR

- ✓ BOURSES D'ÉTUDES
- ✓ OFFRES DE STAGES
- ✓ OFFRES DE BONS D'ACHATS DE NOS PARTENAIRES
- ✓ PRIX SPECIAUX

Le concours du Chausson d'Or se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.

Les prix seront remis sur la scène par le jury, les candidats devront se présenter en costume.

RESULTATS

- Les résultats pour accéder en finale seront en ligne et affichés à la fin de l'éliminatoire de toutes les catégories.
- Les résultats de la finale seront en ligne à la fin du concours.

NOTATIONS

Les notes sont attribuées sur la base de 20 points pour l'artistique et de 20 points pour la technique.

Éliminatoires : Le jury procédera à l'évaluation technique et artistique des candidats. Un classement sera établi en fonction des notes. Les candidats n'ayant pas obtenu suffisamment de points ne seront pas sélectionnés pour la finale.

Finale : Le jury procédera à nouveau à l'évaluation technique et artistique des candidats. Le classement des finalistes sera obtenu par l'addition des points de l'éliminatoire et de la finale.

JURY

Le jury du concours du Chausson d'or sera composé de personnalités du monde de la danse.

ARTICLE 9

SCÈNE

Les dimensions de la scène de la Salle Pleyel sont les suivantes :

Largeur 18m, Profondeur 12m, Pente 0%.

Les épreuves du concours se dérouleront à pleins feux sur fond d'un cyclo de couleurs.

ARTICLE 10

VOCATION DU CONCOURS DU CHAUSSON D'OR

Le concours est ouvert aux jeunes de 8 à 13 ans de formation classique. Il leur permet de se produire sur une très belle scène parisienne et de se confronter aux élèves de toutes nationalités.

Dans un climat d'échange culturel, convivial et formateur, la vocation du concours est de favoriser les rencontres entre élèves, professeurs et jurys.

Le concours se distingue par son climat chaleureux et par son organisation rigoureuse.

Une ambiance conviviale où la danse demeure au centre de toutes les passions.

ARTICLE 11

HÉBERGEMENT

Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des candidats.



ARTICLE 12

PHOTOGRAPHIES, PRISES DE VUE, ENREGISTREMENTS VISUELS OU AUDIOVISUELS ET LEURS DIFFUSIONS

Le concours du Chausson d'or se réserve le droit d'effectuer des enregistrements photos et vidéos pendant toute la durée du concours. Cela comprend les Masters Class, les répétitions en studio, sur scène et toutes les activités dans les lieux fréquentés par les candidats.

En s'inscrivant, les parents et les candidats donnent leurs autorisations express d'utiliser ces photos et vidéos à des fins promotionnelles du concours du Chausson d'or (reproduction, diffusion, distribution, retransmission, vidéos, médias sociaux, affiches, sites en ligne).

Toutes les photographies, prises de vue, enregistrements visuels ou audiovisuels de l'exécution par les candidats des variations ainsi que de l'ensemble des prestations des candidats, quel que soit le moyen ou le support utilisé pour effectuer ces enregistrements, sont la propriété exclusive du Concours du Chausson d'Or.

Les candidats et parents cèdent les droits décrits dans le présent article au Concours du Chausson d'Or de manière définitive et irrévocable, sans aucune limite de temps et de lieu, et renoncent à toute prétention, paiement, rétribution, remboursement de frais ou autre compensation de quelque nature que ce soit à l'égard du Concours du Chausson d'Or ou de tiers utilisateurs des dits enregistrements, relativement aux droits ainsi cédés au Concours du Chausson d'Or.

Les candidats et parents acceptent en particulier que les sponsors du Concours du Chausson d'or qui financent les prix attribués aux finalistes et aux lauréats puissent utiliser tout ou partie de ces enregistrements dans leurs campagnes publicitaires.

Le comité de direction du Concours du Chausson d'Or décide seul des contrats avec des chaînes de télévision ou avec des particuliers.

Aucun enregistrement visuel ou audiovisuel des variations et prestations des candidats ne peut être effectué sans l'accord écrit du comité du concours.

ARTICLE 13

ORGANE DE DECISION

Le concours du Chausson d'Or est seul habilité à décider d'une éventuelle dérogation au règlement du concours. Les décisions du jury du concours concernant l'éliminatoire et la finale ainsi que l'attribution des prix sont définitives et sans appel. Un membre du jury n'est pas autorisé à juger un candidat avec qui il a travaillé directement, ou un candidat provenant d'une école à laquelle il est lié.

RESPONSABILITES

Le comité organisateur n'assume aucune responsabilité pour tout accident corporel ou préjudice matériel causés à toute personne ou subis par elle, tant au cours des épreuves que des déplacements organisés par le concours. Les candidats doivent s'assurer eux-mêmes contre les accidents, la maladie et le vol. Un candidat se présentant au concours avec un handicap ou une blessure ne lui permettant pas d'y participer ne sera pas pris en charge par le comité organisateur.



CONCOURS DE PARIS
LE CHAUSSON D'OR

SECURITE

Afin de respecter les normes de sécurité du théâtre, nous remercions par avance les candidats, professeurs et parents de se munir de leurs badges nominatifs, de leurs billets ou de leurs laissez-passer.

REMBOURSEMENTS

Des remboursements ne seront délivrés qu'en cas de blessure du candidat inscrit après une déduction de 40 euros de frais administratifs. Le comité du Concours du Chausson d'Or doit en être informé au plus tard une semaine avant le début du concours par mail : info@chausson-or.com, accompagné d'un certificat médical

Les candidats seront pénalisés en cas de non-respect du règlement.

Seul le règlement en langue française fait foi.

Direction Artistique & Exécutive

Mmes Isabelle Stanlowa et Patricia Stanlowa

info@chausson-or.com

www.chausson-or.com



CONCOURS DE PARIS
LE CHAUSSON D'OR



SALLE PLEYEL